

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE DE LA COMMUNE D'AULON
Du 30 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un,

Et le 30 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AULON dûment convoqué, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bertrand DUBARRY, Maire en exercice élu dans le cadre de la présente séance.

Présents: Mmes DILHET S, CHEMLA C., MM. DUBARRY JB, FOUGA L, GARNIER Ph., SABASTIA G., VENTAJA C.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme DILHET Sylvie

N°1 Objet : Délibération relative à l'attribution du marché remplacement conduite d'eau liaison captage réservoir d'Aulon

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'analyse des offres faites par le bureau d'étude AD2i et l'avis de la Commission d'Appel d'Offre relatif à la consultation du remplacement de la conduite d'eau (liaison-captage réservoir).

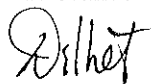
Après examen des conclusions AD2 i et de l'avis de la CAO, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise ACCHINI pour un montant de 269 962.00€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer les commandes et à engager cette phase de travaux et entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

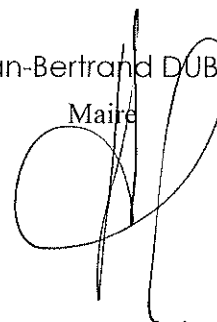
En complément Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'Agence de l'Eau en vue de l'obtention d'une subvention à hauteur de 70% autorisé par dérogation en zone ZRR.

La séance a été clôturée à 18h30

Sylvie DILHET
Secrétaire de séance



Jean-Bertrand DUBARRY
Maire



SIGNATURES

OU CAUSES EMPECHANT LA SIGNATURE

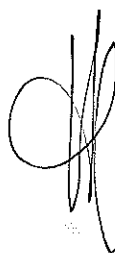
CHEMLA Céline




DILHET Sylvie



DUBARRY Jean-Bertrand



FOUGA Lucien



GARNIER Philippe



SABASTIA Gabriel



VENTAJA Cyril





N°01-30-06-2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AULON**

SEANCE extraordinaire du 30 juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au CM	07
En exercice	07
Présents	07
Absents	00
Procurations	00
Ayant pris part au vote	07

L'an deux mil vingt et un, et le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de AULON régulièrement convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur *Jean-Bertrand DUBARRY*, Maire.

Présents: Mme CHEMLA C, Mme DILHET S, Mr. DUBARRY JB, Mr. FOUGA L, Mr. GARNIER Ph., Mr. SABASTIA G, et Mr. VENTAJA C.

Date de la convocation :

Le 21 juin 2021

Absents excusés : 0

Date d'affichage :

Le 21 juin 2021

Absents : 0

Secrétaire de séance : DILHET SYLVIE

Objet de la délibération : Attribution du marché remplacement conduite d'eau liaison captage réservoir d'Aulon

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'analyse des offres faites par le bureau d'étude AD2i et l'avis de la Commission d'Appel d'Offre relatif à la consultation du remplacement de la conduite d'eau (liaison-captage réservoir).

Après examen des conclusions AD2 i et de l'avis de la CAO, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise ACCHINI pour un montant de 269 962.00€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer les commandes et à engager cette phase de travaux et entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

En complément Monsieur le Maire est autorisé à solliciter l'Agence de l'Eau en vue de l'obtention d'une subvention à hauteur de 70% autorisé par dérogation en zone ZRR.

Mr le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Jean-Bertrand DUBARRY

Maire

